

Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020

61 % sont en emploi salarié en janvier 2021

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020, 38 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Cette proportion est en hausse de 4 points par rapport à la génération précédente inscrite en 2018-2019. Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études, 61 % sont en emploi salarié en France en janvier 2021, soit 6 mois après leur sortie (-1 point par rapport à la génération sortie un an avant).

Les effets de la situation sanitaire sur le marché du travail et les aides exceptionnelles pour le recrutement d'apprentis ont pu favoriser la poursuite d'études en apprentissage. L'obtention du diplôme préparé continue de favoriser l'insertion professionnelle. L'entrée dans la vie active est plus difficile dans les secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires (restauration, hôtellerie...).

Davantage de poursuites d'études pour les apprentis inscrits en 2019-2020 que pour la génération précédente

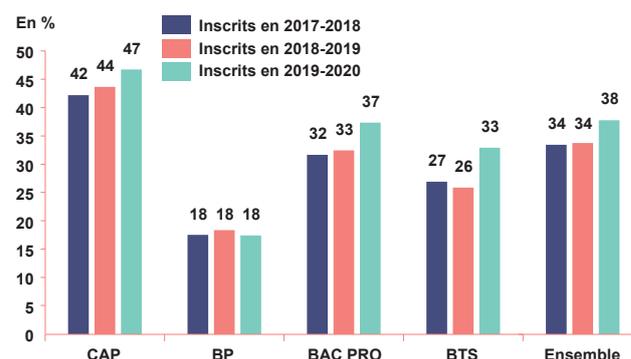
38 % des jeunes inscrits en 2019-2020 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS sont toujours en formation en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. Cette proportion varie de 18 % pour les apprentis de niveau BP à 47 % pour les CAP (graphique 1). Elle est en forte augmentation pour la plupart des formations (stable pour les BP par rapport à la génération précédente, +3 points pour les CAP et jusqu'à +7 points pour les BTS), les apprentis retardant leur insertion professionnelle du fait notamment du contexte dégradé sur le marché de l'emploi.

La poursuite d'études est en grande partie réalisée en apprentissage : 36 % des jeunes poursuivent leurs études en apprentissage (+4 points par rapport à la génération pré-

cédente) contre 2 % hors apprentissage (stable). Ceci peut être mis en relation avec des politiques publiques qui sont susceptibles de faciliter la recherche d'un contrat d'apprentissage : des aides exceptionnelles sont notamment versées aux entreprises et collectivités territoriales qui en concluent à partir du 1^{er} juillet 2020.

Les garçons restent davantage en formation après la fin d'un cycle professionnel que les filles (graphique complémentaire A). C'est particulièrement le cas au niveau baccalauréat professionnel (38 % contre 35 %), CAP (47 % contre 45 %) et BP (18 % contre 17 %). En revanche, en BTS, le constat est inverse avec 31 % des garçons qui poursuivent leurs études contre 36 % des filles (tableau complémentaire A).

GRAPHIQUE 1 | Taux de poursuite de formation des apprentis selon le diplôme préparé



Note : le taux d'apprentis toujours en formation correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis qui étaient en dernière année d'un cycle d'études et sont toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif d'apprentis qui étaient en dernière année d'un cycle d'études.

Lecture : 47 % des apprentis inscrits en dernière année de CAP en 2020 sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Ils étaient 44 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAP en 2019 et 42 % en 2018.

Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

61 % des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

Pour les apprentis qui ne sont plus en formation, 61 % sont en emploi salarié en France en janvier 2021, soit 6 mois après leur sortie du système scolaire (graphique 2). L'insertion professionnelle est en léger recul par rapport à celle de leurs homologues sortis un an avant (62 %), du fait du contexte sanitaire : dans le secteur privé, l'emploi salarié a reculé de 1,7 % entre les quatrièmes trimestres 2019 et 2020 [1].

Les chances de trouver un emploi salarié rapidement restent plus importantes pour les BP (73 %) et les BTS (68 %). Au bout de 6 mois, 51 % des apprentis sortant d'un CAP sont en emploi salarié et 60 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel. Les autres formations, comme les titres homologués, s'insèrent au niveau 3 mieux que les CAP (61 %) mais, aux niveaux 4 et 5, moins bien que les BTS et les BP (63 % dans les deux cas). Ils concernent 18 % des apprentis en dernière année de formation.

Les garçons sortant d'un apprentissage s'insèrent mieux professionnellement que les filles (graphique complémentaire B). Leur taux d'emploi s'élève à 54 % en CAP (contre 41 % pour les filles), 63 % en Bac pro (contre 51 %) et 69 % en BTS (contre 64 %). En revanche, au niveau BP, il n'y a pas de différence significative ([tableau complémentaire A](#)).

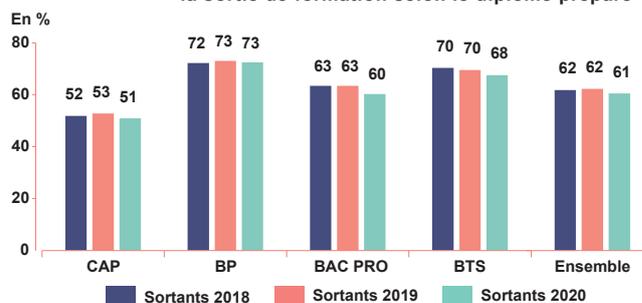
Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

85 % des apprentis en dernière année de CAP, BP, baccalauréat professionnel ou BTS et ne poursuivant pas leurs études obtiennent leur diplôme. À tous les niveaux de formation, l'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi salarié plus facilement. Cet effet est particulièrement important pour les sortants de CAP ou BP. 6 mois après leur sortie du système éducatif, 55 % des apprentis ayant obtenu leur CAP sont en emploi salarié, contre 38 % de ceux ne l'ayant pas eu (graphique 3). Leur insertion est même meilleure que celle des apprentis en baccalauréat professionnel qui n'ont pas réussi leur examen final (49 %).

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Seuls 55 % des jeunes apprentis dont le représentant légal est sans activité trouvent un emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire (graphique 4). Ceci s'explique en partie par le fait que les sortants dont le représentant légal est sans activité sortent plus souvent d'une formation CAP que les autres (41 % contre 36 % pour l'ensemble). Or, l'insertion professionnelle est moins bonne à l'issue d'un CAP qu'à l'issue d'un brevet professionnel, bac professionnel ou encore d'un BTS. De plus, à tous les niveaux de diplôme, l'insertion à 6 mois est moindre pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents peuvent compliquer l'insertion professionnelle de ces jeunes. À l'inverse, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant (67 %), artisan, commerçant ou chef d'entreprise (65 %) est plus élevé que la moyenne (61 %).

GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie de formation selon le diplôme préparé

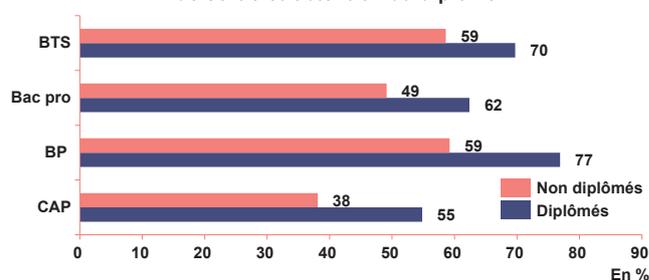


Note : le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : 51 % des apprentis sortant en 2020 d'une dernière année de CAP sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire. Les apprentis sortis en 2019 d'une dernière année de CAP étaient 53 % dans ce cas. Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

GRAPHIQUE 3 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la fin de formation par niveau de sortie et obtention du diplôme



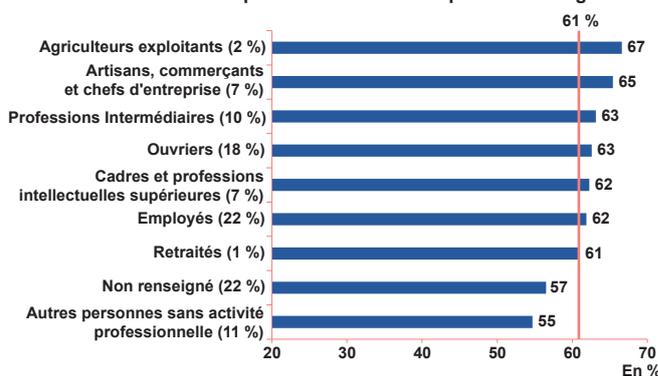
Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 9 % des apprentis en CAP, 15 % en BP, 6 % en bac pro et 4 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Lecture : le taux d'emploi 6 mois après la fin de la formation des apprentis sortis en 2020 d'un bac professionnel s'élève à 62 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme contre 49 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu.

Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

GRAPHIQUE 4 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie de formation selon la catégorie socio-professionnelle du représentant légal



Note : 61 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des apprentis sortant de CFA. Les données entre parenthèses représentent le poids de la catégorie socio-professionnelle du représentant légal parmi l'ensemble des apprentis sortants.

Lecture : le taux d'emploi à 6 mois des apprentis dont le représentant légal est sans activité est de 55 %. Dans 11 % des cas, le représentant légal des apprentis est sans activité.

Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

Plus de la moitié des jeunes apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire sont en CDI, plus d'un quart en CDD, un sur dix en intérim et un sur vingt en contrat de professionnalisation. La répartition est proche pour tous les niveaux de diplôme. La part des CDI est cependant un peu plus élevée pour les sortants de BP en emploi salarié (69 %). Comparativement à la génération précédente, la part des contrats de professionnalisation recule de 5 points, en lien avec la réduction de moitié du recours global à ce dispositif entre 2019 et 2020 [2].

Les garçons travaillent plus souvent en intérim que les filles qui sont davantage en CDD (graphique 5). Les formations dans les services, où les filles sont majoritaires (63 % des sortants), mènent à des secteurs d'activité où les contrats temporaires prennent souvent la forme de CDD. Inversement, les formations de production, où les garçons représentent 88 % des sortants, ont pour débouchés des secteurs où l'intérim est plus répandu.

Par ailleurs, 5 % des jeunes en emploi salarié en ont eu plusieurs pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Dans cette étude, un seul contrat par jeune est retenu, en priorité le CDI ou le plus long.

Un jeune en emploi salarié sur dix travaille à temps partiel (tableau complémentaire B). Cette part est plus faible au niveau des BTS (6 %) qu'à ceux des bacs professionnels, BP (8 %) et CAP (12 %). Les filles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les garçons (17 % contre 6 %). C'est particulièrement le cas au niveau CAP (27 % contre 8 %) et baccalauréat professionnel (22 % contre 5 %). L'écart est de moindre ampleur au niveau BTS (11 % contre 4 %).

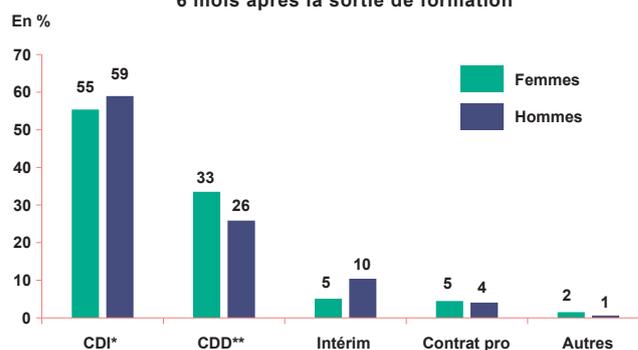
Une bonne insertion en « génie civil, construction, bois » et « mécanique et structures métalliques »

L'insertion professionnelle dépend de la spécialité de formation. Pour chaque niveau de formation, les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois » offrent une très bonne insertion sur le marché du travail (tableau complémentaire C). C'est le cas, notamment, du BTS « techniques et services en matériels agricoles », avec un taux d'emploi de 94 %. Les baccalauréats professionnels « maintenance des matériels » ou « maintenance des véhicules » mènent, respectivement, 69 % et 77 % des jeunes à un emploi salarié 6 mois après la sortie de formation. Dans d'autres spécialités, les BP « couvreur » (89 %) et « boucher » (87 %) ont également des taux d'emploi importants.

Dans les spécialités de « génie civil, construction, bois », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 14 points. Le gain est plus faible ensuite jusqu'au BTS (5 points). Dans les spécialités « mécanique et structures métalliques », le gain est également important entre CAP et bac professionnel (+11 points), et de 9 points entre baccalauréat et BTS.

Les taux d'emploi sont un peu plus élevés pour les sortants d'une formation relevant de la production (63 %) que des

GRAPHIQUE 5 | Répartition des types de contrats pour les apprentis en emploi salarié 6 mois après la sortie de formation



* CDI : contrat à durée indéterminée, ** CDD : contrat à durée déterminée

Note : 5 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

Lecture : parmi les apprentis qui sont en emploi salarié 6 mois après la sortie des études, 10 % des hommes sont en intérim contre 5 % des femmes.

Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, en emploi salarié 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

services (57 %). Les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production, pour la plupart des niveaux de sortie. Dans les services, les filles ont de meilleurs taux d'insertion au niveau BTS ou en BP (tableau complémentaire D).

Une insertion plus difficile dans les secteurs affectés par la situation sanitaire

Le taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études atteint 48 % dans la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme », en recul de 12 points par rapport à l'année précédente (tableau 1). Ce repli est à relier aux restrictions qu'ont connues les secteurs embauchant habituellement ces apprentis, du fait de la situation sanitaire : l'emploi salarié a ainsi chuté de 11 % entre les derniers trimestres 2019 et 2020 dans l'hébergement et restauration [3]. Les sortants d'une formation de spécialité « coiffure esthétique » voient également leur taux d'emploi baisser à 58 % (-4 points), un recul d'un ordre de grandeur comparable à celui de l'emploi salarié dans le secteur des services aux ménages.

À l'issue de l'apprentissage, une embauche chez le même employeur pour certains jeunes

Parmi les apprentis en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020 et ne poursuivant pas leurs études, 27 % sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire chez l'employeur où ils ont suivi leur apprentissage (+2 points par rapport à l'année précédente), quand 34 % sont en emploi salarié chez un autre employeur (-3 points).

Pour les sortants du système scolaire, l'embauche par le même employeur à la fin de l'apprentissage est plus fréquente quand la formation relève du domaine de la produc-

tion. Par exemple, dans la spécialité « Génie civil, construction, bois », 34 % des sortants sont en emploi salarié chez le même employeur 6 mois après leur sortie du système éducatif, contre 31 % chez un autre employeur. À l'inverse,

dans une spécialité du domaine des services comme « Commerce, vente », seulement 22 % sont en emploi salarié chez l'employeur où ils avaient suivi leur apprentissage, contre 34 % chez un autre employeur.

TABLEAU 1 | Évolution du taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie des études selon le domaine de spécialité

En %

	En emploi salarié 6 mois après la sortie de formation (en %)		Evolution 2019-2020 (en points)	En emploi salarié 6 mois après la sortie de formation chez le même employeur que lors de l'apprentissage (en %)		Evolution 2019-2020 (en points)
	Sortants 2019	Sortants 2020		Sortants 2019	Sortants 2020	
Agriculture.....	57	60	3	23	27	4
Alimentation et agroalimentaire transformation	61	58	-3	21	24	3
Energie, chimie, métallurgie	72	69	-3	38	38	0
Matériaux souples	67	58	-9	26	23	-3
Mécanique et structures métalliques	68	66	-2	31	32	1
Génie civil, construction, bois	64	65	1	31	34	3
Electricité, électronique.....	67	65	-2	31	34	3
Technologies industrielles.....	70	65	-5	26	26	0
Transport, manutention, magasinage	65	63	-2	29	29	0
Commerce, Vente	59	57	-2	20	22	2
Finances, comptabilité	64	64	0	20	23	3
Secrétariat, communication et information	54	50	-4	15	16	1
Services aux personnes (santé, social)	60	61	1	24	26	2
Coiffure esthétique.....	62	58	-4	26	27	1
Hôtellerie, restauration, tourisme	60	48	-12	19	18	-1
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage).....	52	49	-3	19	19	0
Formations générales.....	57	53	-4	25	19	-6
Ensemble.....	62	61	-1	25	27	2

Lecture : parmi les apprentis qui étaient en 2019-2020 en année terminale d'une formation de spécialité « coiffure esthétique » et qui sont sortis du système éducatif en 2020, 58 % sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation, 27 % chez l'employeur où s'est déroulé leur apprentissage.

Champ : France métropolitaine (hors Mayotte). Sortants en 2019 et en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares-Depp-InserJeunes.

Encadré 1 • Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares InserJeunes

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2019, ont été diffusés début 2021. Les résultats les plus récents portent sur l'insertion à 6 mois des lycéens en cycle d'études professionnelles [4] et sur les apprentis.

Pour en savoir plus

- [1] [L'emploi salarié](#) (2021), Données Trimestrielles Nationales, septembre, Dares.
- [2] [Contrats de professionnalisation](#) (2021), PoEm, Politique de l'emploi, Données, Dares.
- [3] Barry V., Paloc T., Obser J. (2021), [Hébergement restauration : quelle évolution des effectifs avec la crise ?](#), *Dares Focus*, n° 52, septembre.
- [4] Antoine R., Collin C., Marchal N. (2021), [En janvier 2021, 36 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études, soit 5 points de moins que la génération sortie un an avant](#), *note d'information*, n° 21-, décembre, Depp.

**Antoine Robin (Depp), Christel Collin (Depp),
Alexandre Fauchon (Dares) et Nathalie Marchal (Depp).**

Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Guy Barbut, Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

